

DEFINITIONS

Suivi des comptes

La comptabilité des E.P.L.E. est tenue selon le principe de la partie double, générant de nombreux mouvements des comptes de tiers.

L'instruction codificatrice M9-6 rappelle que la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière.

A ce titre, le suivi et l'analyse des soldes des comptes de tiers ainsi que leur communication régulière participent à la recherche de la qualité comptable.

Développement des soldes

Le développement de solde consiste en la justification, du solde des comptes de la balance, essentiellement des comptes de tiers (classe 4) et de trésorerie (classe 5).

Cette procédure prévue par l'instruction M9.6 précise que l'agent comptable doit rendre compte à l'ordonnateur de la situation comptable de l'établissement au moins une fois par mois en transmettant un exemplaire de la balance des comptes du grand livre et doit développer et expliquer le solde des comptes (§1.1.2.5.2).

Le développement régulier des soldes et le rapprochement avec la comptabilité budgétaire s'inscrivent dans la démarche de qualité comptable.

PROCEDURE

Suivi des comptes

La comptabilité doit faire, tout au long de l'exercice, l'objet de saisies, de validations quotidiennes et d'un compte financier.

Les états de développement de soldes doivent permettre de justifier le solde des comptes en temps réel et leur analyse de faire le point sur les opérations restant à régulariser.

1. La justification des soldes au cours de l'exercice comptable

ACTION	REGULARITE
Saisie des opérations comptables impactant la trésorerie	Quotidienne dans GFC
Rapprochement saisie / livres annexes et comptes Trésor	A chaque saisie
Validation de la session GFC	Quotidienne
Impression (de préférence en format « pdf ») de la balance et des fiches de compte	Régulière (journalière, hebdomadaire ou, a minima, mensuelle)

Impression (de préférence en format « pdf ») du journal	Mensuelle
Développement des soldes des comptes de classe 4 pour lesquels sont détaillés la liste des éléments figurant au débit d'une part et au crédit d'autre part Les éléments explicatifs des soldes, permettant leur développement, sont également précisés. Il est conseillé d'utiliser le module de développement des soldes de GFC (CGéné > documents > autres documents > Etat développement de solde du compte) [lorsqu'un compte nécessite un développement, le logiciel GFC l'indique par « oui » dans la colonne « à développer »]	Régulière (journalière, hebdomadaire ou, a minima, mensuelle)
Vérification périodique dans GFC, notamment, du sens des soldes	Mensuelle
Etablissement support : Prendre les mesures de régularisation des comptes de classe 4 (par exemple, lettre de rappel de demi-pension ou de l'émission d'un avis avant poursuite, courrier à une collectivité qui n'a pas versé une subvention (en tant qu'adjoint gestionnaire de l'établissement support))	Immédiate
Dans tous les établissements du groupement : Information des ordonnateurs par la transmission de la balance et des états de développement de solde + le cas échéant, échange sur les mesures à prendre (par exemple, information des ordonnateurs sur les reliquats de subvention, rencontre avec le chef d'établissement pour demander l'autorisation de poursuivre, consignes à l'adjoint gestionnaire : mandat de régularisation à passer, ordres de recettes,...)	Régulière (a minima, mensuelle)

2. La justification des soldes au compte financier

Récupération des états de développement de soldes depuis GFC CGENE vers COFI	Au 1er lancement de COFI
Récupération des développements de soldes de CGENE exercice antérieur vers CGENE exercice en cours	Au changement d'exercice

Principes de saisie des pièces 18 :

- Les soldes doivent être justifiés nominativement et **par exercice d'origine** : ils doivent être développés année après année par nature de subvention, voyage par voyage, contrat par contrat pour les contrats aidés,...
- GFC ne reprenant que l'exercice d'origine des opérations en solde, il peut être utile de faire apparaître la date dans le libellé.
- Les états de développement de soldes doivent renvoyer à la comptabilité de l'ordonnateur (références des mandats, ORVT, OR, OAR) et aux OP.

- Ils doivent aussi apporter des précisions sur le non-paiement des dettes (C/ 408) ou le recouvrement des créances ainsi que sur les poursuites diligentées (C/ 411)
- Il convient d'utiliser des libellés clairs et explicites. Les mentions vagues du type « divers créanciers », « divers débiteurs » ou « voir bilan d'entrée » sont à proscrire.

Points d'attention

Le principe d'intangibilité impose la reprise des bilans d'entrée sur les mêmes comptes que ceux de l'exercice antérieur. Dans le cas contraire, un état de concordance devra être joint au compte financier suivant.

L'analyse des comptes de classe 4 permettra de mettre en évidence les comptes sensibles pour lesquels les difficultés de justification des soldes sont plus grandes (ex. : compte 4112). Des procédures particulières de suivi devront alors être définies.

Au-delà de la présente fiche, des fiches de procédure sur des comptes particuliers trouveront tout leur sens. Ces fiches devront décrire les auto-contrôles, les contrôles de supervision et s'articuler avec l'organigramme fonctionnel.

1. Auto-contrôle (de l'agent qui pointe lui-même son propre travail) :

- qui effectue le contrôle (cette tâche doit figurer aussi sur l'organigramme fonctionnel),
- quelle est la périodicité du contrôle,
- quels sont les documents d'appui au travail des agents,
- comment est matérialisé le contrôle et quelle trace en est conservée.

2. Le contrôle de supervision (effectué par un autre agent ou l'agent comptable) :

- qui effectue le contrôle (cette tâche doit figurer aussi sur l'organigramme fonctionnel),
- quelle est la périodicité du contrôle,
- quels sont les documents à l'appui du contrôle;
- comment est matérialisé le contrôle et quelle trace en est conservée.

Outils :

Exemples de fonctionnement des comptes les plus fréquents en classe 4.

Principaux comptes à développer

► Classe 1 : comptes de capitaux

Comptes		Sens du solde	Justification du solde
Compte : dépôts et cautionnements reçus	165	Créditeur ou nul	► Objet et date du dépôt ou de la caution (référence de l'encaissement) ► Nom et qualité du cautionné ► Montant de la caution

► **Classe 2 : comptes d'immobilisation**

Comptes		Sens du solde	Justification du solde
Compte : dépôts et cautionnements versés	275	Débiteur ou nul	► Objet et date du dépôt ou de la caution (référence de l'OP) ► Nom et qualité du dépositaire ► Montant de la caution

► **Classe 4 : comptes de tiers**

Les comptes à développer peuvent être regroupés sous quatre catégories :

- Restes à recouvrer
- Restes à payer
- Restes à utiliser
- Restes à régulariser

- **Reste à recouvrer : Le développement de ces soldes doit mentionner l'exercice d'origine des créances, le nom du débiteur et la nature de la créance.**

Comptes		Sens du solde	Justification du solde
Comptes 411 : familles – collectivités et établissements hébergés	Comptes 4111 à 4118	Débiteur ou nul	Liste nominative des créances avec exercice d'origine du reste à recouvrer et état de suivi du recouvrement
Comptes 412 : autres clients	Comptes 4121 à 4123	Débiteur ou nul	Etat détaillé des OR à recouvrer avec exercice d'origine et état de suivi du recouvrement
Compte 416 : créances contentieuses	416	Débiteur ou nul	Liste nominative des créances contentieuses et état de suivi du contentieux
Comptes 44 : Etat et autres collectivités (pour subventions sous conditions d'emploi)	Comptes 441 à 4418	Débiteur ou nul	Etat détaillé des subventions à percevoir avec leur exercice d'origine. A rapprocher du compte d'avance sur subvention correspondant
Comptes 463 : autres débiteurs	4631 et 4632	Débiteur ou nul	Etat détaillé des OR à recouvrer avec exercice d'origine, état de suivi de recouvrement. Etat détaillé des rejets (origine, date, apurement)

- **Reste à payer : Le développement de ces soldes doit mentionner l'exercice d'origine de la dette, le nom du créancier et la nature de la dette.**

Comptes		Sens du solde	Justification du solde
Restes à payer – comptes fournisseurs -factures non parvenues	Comptes 408	Créditeur ou nul	Liste des restes à payer avec exercice d'origine et la nature de l'engagement juridique
Comptes mandats à payer	4661-4662	Créditeur ou nul	Etat détaillé des dettes (origine, date, apurement)
Virement à ré-imputer	4663	Créditeur ou nul	Etat détaillé des rejets (origine, date, apurement)
Excédents à rembourser	4664	Créditeur ou nul	Etat détaillé des excédents (origine, date, apurement)

- **Reste à utiliser : le développement de ces comptes doit mentionner l'exercice d'origine**

Comptes		Sens du solde	Justification du solde
Comptes d'avances	419	Créditeur ou nul	Liste détaillée et nominative des avances (exercice d'origine, nature de l'avance, montant)
Taxe apprentissage	4674	Créditeur ou nul	Au compte financier, joindre l'autorisation de report

- **Reste à régulariser : Les opérations inscrites sur les comptes de racine 47, comptes transitoires ou d'attente, sont inscrites à titre provisoire**

Comptes		Sens du solde	Justification du solde
Comptes transitoires de recettes - Tickets	4712 - 4713	Créditeur ou nul	Liste détaillée des encaissements (compte soldé au 31/12)
Comptes transitoires de recettes	4718	Créditeur ou nul	Liste détaillée des encaissements (compte soldé au 31/12)
Dépenses avant ordonnancement	472	Débiteur ou nul	Liste des dépenses en attente de mandatement (compte soldé au 31/12)

Attention certains comptes doivent être soldés pour le compte financier

► Classe 5 : comptes financiers

Comptes		Sens du solde	Justification du solde
Comptes intermédiaires-valeurs à l'encaissement	5112 à 5118	Débiteur ou nul	Liste détaillée des encaissements en attente ou des rejets
Comptes intermédiaires-règlements en cours de traitement	5159	Créditeur ou nul	Liste détaillée des paiements en attente de traitement
Compte de trésor	5151	Débiteur ou nul	Concordance avec relevé Trésor
Compte de caisse	531	Débiteur ou nul	Concordance avec PV de caisse
Comptes d'avance	543 -548	Débiteur ou nul	Justificatifs de dépenses – comptes soldés en fin d'exercice
Comptes régies de recettes	545	Débiteur ou nul	Justificatifs de recettes encaissées comptes soldés en fin d'exercice

L'utilisation de la fonctionnalité dans GFC permet une reprise automatique des états de développement depuis la comptabilité générale vers le module compte financier et évite ainsi un fastidieux travail de saisie.

Points de vigilance



La validation des écritures est quotidienne



Le développement des soldes ne peut se faire :
en début d'exercice qu'après saisie des bilans d'entrée et validation des écritures
en cours d'exercice qu'après validation des écritures



Le développement des soldes ne consiste pas en une reprise des opérations de la fiche de compte



Les opérations en solde doivent être rattachées à l'exercice d'origine et permettre l'identification de l'opération et du tiers concerné.



Les mentions type « divers créanciers » ou « divers débiteurs » sont à proscrire



L'utilisation de la fonctionnalité « états de développement de solde » dans GFC est fortement recommandé



Un suivi régulier et rigoureux du développement des soldes est obligatoire dans une démarche de qualité comptable, de même qu'un rapprochement avec la comptabilité budgétaire.

TEXTES OFFICIELS ET DOCUMENTATION

IC M9.6

Décret n°2012-1246 du novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)